

**Réponse d'Énergir, s.e.c. (Énergir) à la  
Demande de renseignements no 3 du GRAME**

**Demande visant l'approbation des caractéristiques d'un contrat d'achat de gaz  
naturel renouvelable  
(R-4008-2017)**

**I. CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS D'ACHAT DE GNR :**

**Références**

i. R-4008-2017, [B-0599](#), Réponses d'Énergir à la demande de renseignements no 3 du GRAME, RDDR no 1

1. (Réf. i. et iii.) Considérant la différence entre les volumes contractés et ceux livrés, veuillez mettre à jour le tableau de la référence i en incluant les volumes contractés et livrés du contrat avec le producteur CTBM.

**Réponse :**

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Cible réglementaire	1 %	1 %	1 %	2 %	2 %	5 %
Volume représentant les cibles réglementaires en Mm <sup>3</sup>	60,4	59,9	59,2	120,0	121,7	304,3
Capacité maximale contractée en Mm <sup>3</sup> (QCA max)	22,9	78,9	103,4	107,0	107,0	107,0
Capacité contractée en Mm <sup>3</sup> (QCA)	13,3	70,1	90,0	93,6	93,6	93,6
Capacité disponible pour livraison en Mm <sup>3</sup>	8,4	43,8	85,9	88,0	89,5	89,5

Les volumes des cibles réglementaires figurant dans le tableau ci-dessus proviennent des pièces Énergir-H, Document 4 des dossiers R-4119-2020 et R-4151-2021. Les volumes des capacités contractées et livrées proviennent de l'annexe 2 de la version révisée de la pièce Gaz Métro-1, Document 31 déposée par Énergir.

ii. R-4008-2018, [B-0622](#), Tableau 1, Page 4

Tableau 1

Producteur	Type de projet	Ville   État	Durée (an)	Date de signature du contrat	Date de début d'injection estimée*	Quantité contractuelle annuelle (QCA) (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )
ADM Agri-Industries Company (ADM)	Digesteur anaérobique	Candiac, Québec	5	2021-11-12	Q1 2021-2022	3,8
Hamilton (Tidal)	Digesteur anaérobique	Hamilton, Ontario	3	2020-10-20	Q1 2021-2022	2,6
<b>Total</b>						<b>6,4</b>

\*Selon l'année financière d'Énergir

iii. R-4008-2017, [B-0622](#), Page 4 (nos soulignés)

En comptabilisant les capacités des contrats respectant les caractéristiques de l'étape B et des contrats approuvés subséquemment, la somme des volumes annuels contractés est de 102,1 Mm<sup>3</sup>. L'ajout des contrats avec ADM et Tidal fait grimper cette somme à 108,5 Mm<sup>3</sup> ce qui est au-delà du seuil de 1 % des volumes contractés établi comme critère d'approbation de contrat dans le cadre de l'étape B et requiert donc l'autorisation de la Régie.

**Demandes**

1. (Réf. i., ii. et iii.) Considérant la (1) différence entre les volumes contractés et ceux livrés, et (2) le dépassement de la cible de 1% des volumes contractés par ces deux contrats, veuillez mettre à jour le tableau de la référence i, en incluant les volumes contractés et livrés des contrats, et en incluant les volumes des deux producteurs ADM et TIDAL.

Réponse :

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Cible réglementaire	1 %	1 %	2 %	2 %	5 %
Volume représentant les cibles réglementaires en Mm <sup>3</sup>	59,9	59,2	120,0	121,7	304,3
Capacité maximale contractée en Mm <sup>3</sup> (QCA max)	84,6	110,6	114,2	111,8	111,6
Capacité contractée en Mm <sup>3</sup> (QCA)	81,0	102,4	106,0	103,6	103,4
Capacité disponible pour livraison en Mm <sup>3</sup>	49,6	94,3	98,4	99,5	101,3

2. (Réf. i., ii. et iii.) Considérant le dépassement du seuil de 1 %, veuillez préciser à partir de quelle date ce seuil est dépassé pour les quantités livrées.

Réponse :

Énergir rappelle que le seuil de 1 % établi comme critère d'approbation de contrat dans le cadre de l'étape B est basé sur les volumes contractés et non sur les volumes livrés. Énergir prévoit que le seuil de 1 % sera dépassé pour les quantités livrées en 2022-2023, mais que les quantités livrées se situeront au-dessous du seuil en 2023-2024 lorsque celui-ci passera de 1 % à 2 %.

3. (Réf. i., ii. et iii.) Considérant le dépassement du seuil de 1 %, veuillez identifier, sous forme de tableau, de 2021-2022 à 2025-2026, les volumes contractés et ceux livrés séparément pour les deux producteurs ADM et TIDAL.

Réponse :

ADM	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Capacité maximale contractée en Mm <sup>3</sup> (QCA max)	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6
Capacité contractée en Mm <sup>3</sup> (QCA)	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
Capacité disponible pour livraison en Mm <sup>3</sup>	3,5	3,8	3,8	3,8	3,8

TIDAL	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Capacité maximale contractée en Mm <sup>3</sup> (QCA max)	2,6	2,6	2,6	0,2	-
Capacité contractée en Mm <sup>3</sup> (QCA)	2,6	2,6	2,6	0,2	-
Capacité disponible pour livraison en Mm <sup>3</sup>	2,4	2,6	2,6	0,2	-